

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 042-214202079-20240318-DL20240022-DE



CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET PRIMITIF

2024

18 mars

2024

SAINT-
CHAMOND

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le



ID : 042-214202079-20240318-DL20240022-DE

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PREAMBULE..... | 4 |
| LES GRANDS EQUILIBRES..... | 5 |
| LE BUDGET EN DETAIL | 7 |
| A. La section de fonctionnement..... | 7 |
| A.1. Les recettes. | 7 |
| A.2. Les dépenses. | 12 |
| La section d'investissement | 20 |
| A.1. Les recettes. | 20 |
| A.2. Les dépenses. | 23 |

PREAMBULE

Avec d'une part, le reflux de l'inflation, la hausse du pouvoir d'achat, la baisse des taux d'intérêts et d'autre part, une croissance stagnante, le retournement de la courbe du chômage, l'investissement en berne, le contexte économique reste tendu en 2024. Sans oublier le contexte géopolitique incertain, qui pèsera dans les équations économiques.

Le gouvernement a bâti son budget pour 2024 en projetant une croissance économique de 1 % (identique à 2023), et une inflation moyenne de 2,6 % (après 5,8 % en 2023).

En 2023, le solde public français, c'est-à-dire le flux d'endettement net, est attendu à - 4,8 % du PIB. Les administrations publiques locales afficheraient pour la première fois depuis longtemps une contribution significativement négative (- 0,3 %) en raison de l'accélération des investissements ferroviaires des régions, de la chute des droits de mutation départementaux, de l'arrivée en seconde partie de mandat du bloc communal et des besoins de la Société du Grand Paris. En 2024, le solde global reviendrait à - 4,4 %, avec une contribution des administrations locales de - 0,2 %.

La loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 (LPFP) programme, à l'horizon 2027, le retour du déficit public français sous 3 %, seuil au-delà duquel la Commission européenne peut lancer une procédure pour « déficit excessif ». Ainsi, les collectivités vont être mises à contribution, l'Etat seul ne pouvant atteindre cet objectif. Pour y parvenir sans révision significative de l'investissement, les collectivités devraient tendanciellement comprimer leurs dépenses de fonctionnement de 0,5 % par an en volume. L'objectif leur demeure assigné mais, contrairement aux ambitions initiales du gouvernement, sans incitation ou sanction.

Dans la continuité des précédents budgets, le budget communal 2024 présente des projets ambitieux pour la ville, dans l'optique d'optimiser les services rendus aux Saint-Chamonnais, tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement. Il est proposé un programme d'équipements conséquent, centré sur 4 grandes orientations politiques (ma sécurité, ma tranquillité ; mes services au quotidien ; mon cadre de vie ; mon environnement), permettant de poursuivre la transformation du territoire, améliorer le cadre de vie des habitants, intensifier la lutte contre le réchauffement climatique, et participer à la relance économique.



FONCTIONNEMENT

| DEPENSES (€) | RECETTES (€) |
|--|--|
| PERSONNEL : 27 795 000 € | IMPOTS ET TAXES : 29 909 400 € |
| CHARGES GENERALES : 10 673 620 € | DOTATIONS : 14 765 364 € |
| GESTION COURANTE : 6 232 580 € | PRODUIT DES SERVICES : 3 605 980 € |
| AUTRES DEPENSES : 693 600 € | AUTRES RECETTES REELLES : 1 105 000 € |
| VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 390 944 € | AUTRES RECETTES D'ORDRE : 400 000 € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 49 785 744 € | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 49 785 744 € |

INVESTISSEMENT

| DEPENSES (€) | RECETTES (€) |
|---|--|
| EQUIPEMENT : 11 096 950 € | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 390 944 € |
| AUTRES DEPENSES : 4 038 800 € | AUTRES RECETTES : 5 725 500 € |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 15 135 750 € | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 15 135 750 € |

Le budget primitif 2024 de Saint-Chamond s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 49 785 744€ pour la section de fonctionnement et à hauteur de 15 135 750€ pour la section d'investissement.

Le virement à la section d'investissement serait en hausse de 499 864€ par rapport au budget primitif de 2023. Celui-ci s'établirait ainsi à 4 390 944€.

Depuis plusieurs années, la Commune cherche à préserver au mieux l'autofinancement de la section d'investissement afin de moins recourir à l'emprunt pour conserver ses capacités de financement actuelles et futures et ainsi respecter le ratio de désendettement désormais imposé par les projets de loi de finances successifs.

Cette année encore, Saint-Etienne Métropole participera à hauteur de 1 293 K€ de travaux de voirie sur la Commune de Saint-Chamond, ce qui porterait les dépenses d'équipement à un peu plus de 12.4 M€.

Suite au passage à la nomenclature budgétaire M57, les comptes de l'exercice 2023 ont été transposés selon la nouvelle norme afin de faciliter la lecture du budget. Ainsi, la répartition entre les chapitres 65 et 67, ainsi que 75 et 77 diffère par rapport à l'exercice précédent, mais n'a aucune répercussion sur les enveloppes globales des dépenses et recettes de chaque section.

La section de fonctionnement.

La section de fonctionnement du budget primitif 2024 pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---|----------------------|----------------------------|---|----------------------|----------------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| CHAPITRE | BUDGET PRIMITIF 2023 | CREDITS PREVISIONNELS 2024 | CHAPITRE | BUDGET PRIMITIF 2023 | CREDITS PREVISIONNELS 2024 |
| 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | 10 349 070 | 10 673 620 | 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES | 400 000 | 400 000 |
| 012 - CHARGES DE PERSONNEL | 27 319 400 | 27 795 000 | 70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 3 372 650 | 3 605 980 |
| 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS | 92 000 | 95 600 | 73 - IMPOTS ET TAXES | 28 533 900 | 29 909 400 |
| 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 6 218 010 | 6 232 580 | 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 14 691 610 | 14 765 364 |
| 66 - CHARGES FINANCIERES | 318 000 | 558 000 | 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 692 000 | 639 000 |
| 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES | 10 000 | 30 000 | 76 - PRODUITS FINANCIERS | 46 000 | 36 000 |
| 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | 148 600 | 10 000 | 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS | 60 000 | 30 000 |
| | | | 78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | 150 000 | 0 |
| TOTAL DEPENSES REELLES | 44 455 080 | 45 394 800 | TOTAL RECETTES REELLES | 47 946 160 | 49 385 744 |
| 023 - VIREMENTS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 791 080 | 390 944 | 042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION | 400 000 | 400 000 |
| 042 - OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS | 3 100 000 | 4 000 000 | | | |
| TOTAL VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : (023 + 042) | 3 891 080 | 4 390 944 | | | |
| TOTAL DEPENSES (REELLES + ORDRES) | 48 346 160 | 49 785 744 | TOTAL RECETTES (REELLES + ORDRES) | 48 346 160 | 49 785 744 |

La section d'investissement.

La section d'investissement du budget primitif 2024 pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|--|----------------------|----------------------------|--|----------------------|----------------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| CHAPITRE | BUDGET PRIMITIF 2023 | CREDITS PREVISIONNELS 2024 | CHAPITRE | BUDGET PRIMITIF 2023 | CREDITS PREVISIONNELS 2024 |
| 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 5 000 | 5 000 | 021 - VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT | 791 080 | 390 944 |
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 1 576 500 | 1 913 800 | 024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS | 350 000 | 300 000 |
| 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 1 636 600 | 292 200 | 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 1 514 000 | 1 380 000 |
| 204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | 727 600 | 854 000 | 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 2 179 650 | 2 664 000 |
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 7 775 700 | 5 076 750 | 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 6 236 170 | 5 019 306 |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | 1 980 000 | 4 874 000 | 27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 430 500 | 381 500 |
| 27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 500 000 | 720 000 | | | |
| 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION | 400 000 | 400 000 | 040 - OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS | 3 100 000 | 4 000 000 |
| 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES | 5 110 000 | 1 000 000 | 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES | 5 110 000 | 1 000 000 |
| TOTAL DEPENSES | 19 711 400 | 15 135 750 | TOTAL RECETTES | 19 711 400 | 15 135 750 |

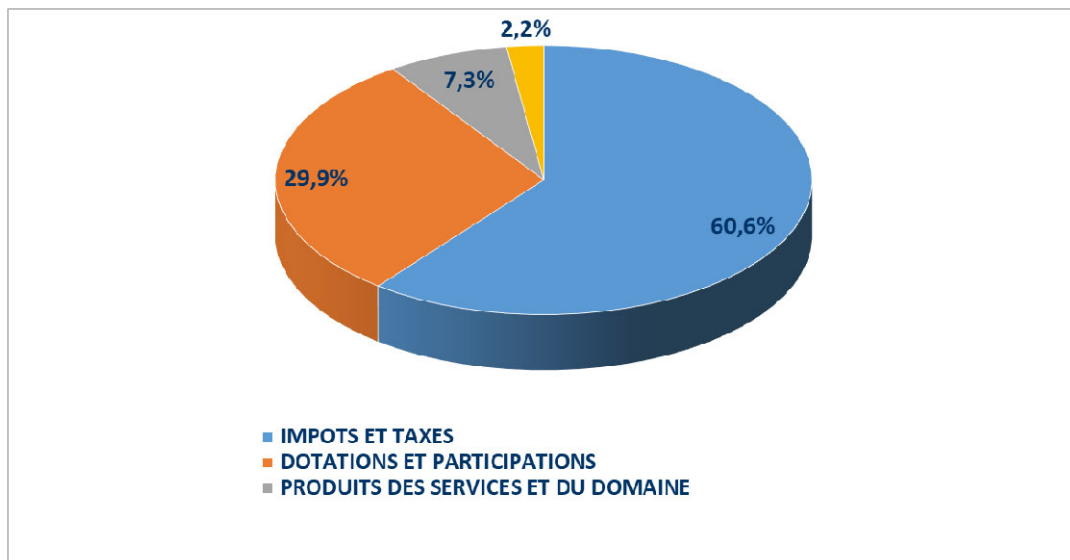
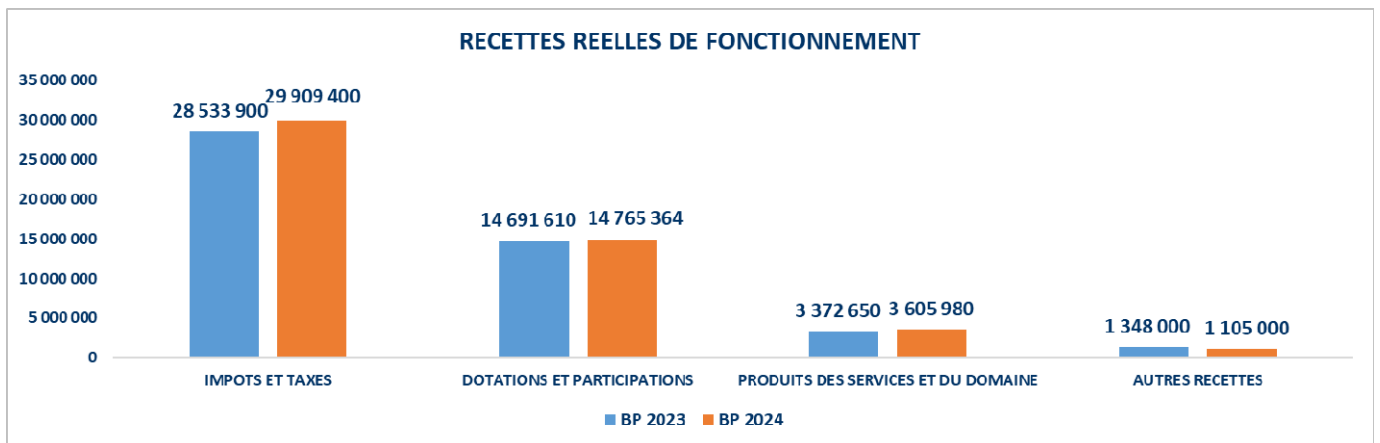
LE BUDGET EN DETAIL

A. La section de fonctionnement.

A.1. Les recettes.

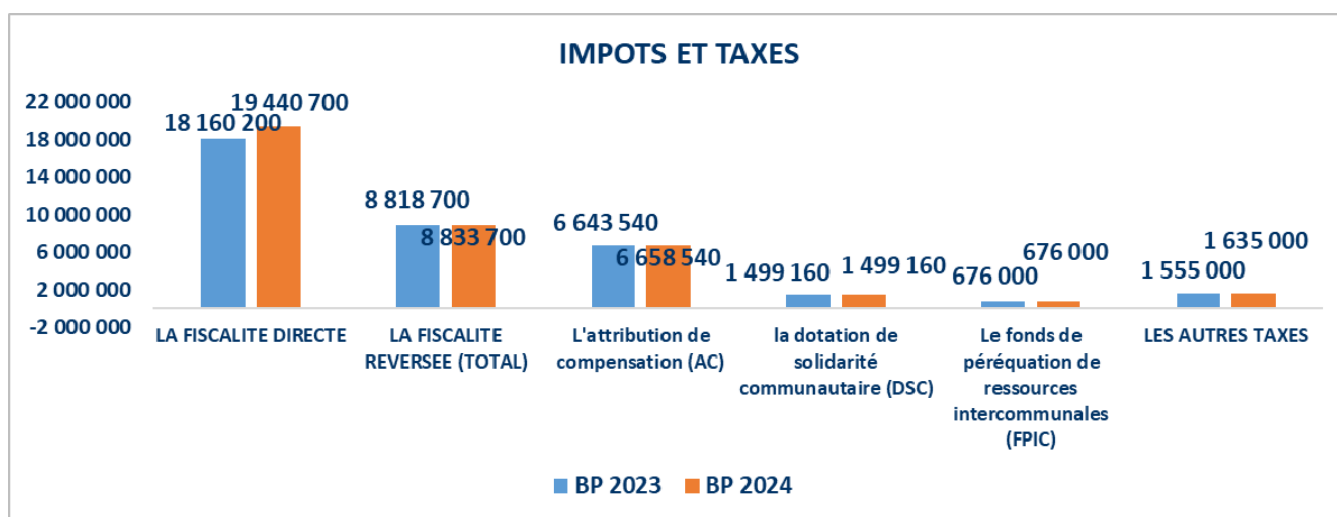
Les recettes de fonctionnement pour le budget 2024 se structureraient ainsi :

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | BP 2024 € |
|---|-------------------|
| IMPOTS ET TAXES | 29 909 400 |
| DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 14 765 364 |
| PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE | 3 605 980 |
| AUTRES RECETTES | 1 105 000 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 49 385 744 |
| RECETTES D'ORDRE | 400 000 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 49 785 744 |



A.1.1 Les impôts et taxes.

| IMPOTS ET TAXES | BP 2024 € |
|--|-------------------|
| LA FISCALITE DIRECTE | 19 440 700 |
| LA FISCALITE REVERSEE | 8 833 700 |
| <i>L'attribution de compensation</i> | 6 658 540 |
| <i>la dotation de solidarité communautaire</i> | 1 499 160 |
| <i>Le fonds de péréquation de ressources intercommunales</i> | 676 000 |
| LES AUTRES TAXES | 1 635 000 |
| TOTAL DES IMPOTS ET TAXES | 29 909 400 |



Cette enveloppe augmente au global de 1 375 500€ soit +4.82% par rapport au budget primitif 2023.

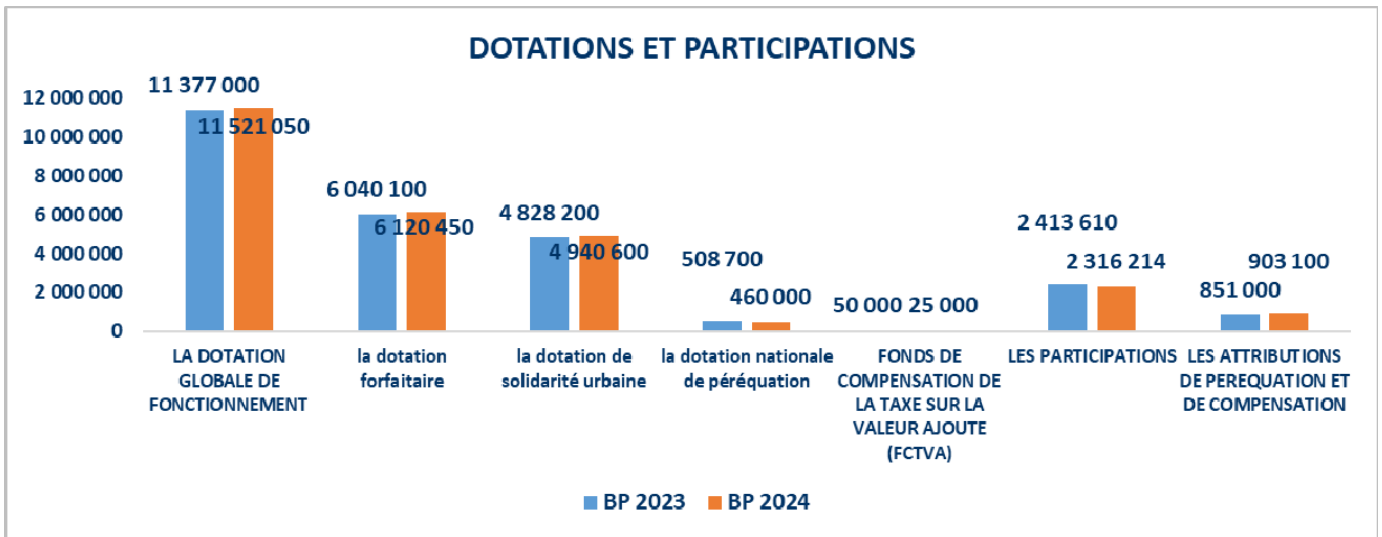
Le produit fiscal, composé de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), est estimé à 19 440 700€ pour 2024, soit +1 281K€ liés à la revalorisation des bases fiscales de l'Etat et à la progression physique des bases avec l'augmentation du nombre de permis de construire sur le territoire. Cette année encore, la Commune n'augmentera pas les taux d'imposition, pour préserver le pouvoir d'achat des Saint-Chamonais, et ce malgré le contexte économique et financier national contraint.

L'attribution de compensation, versée par Saint-Etienne Métropole devrait rester relativement stable par rapport à l'exercice 2023.

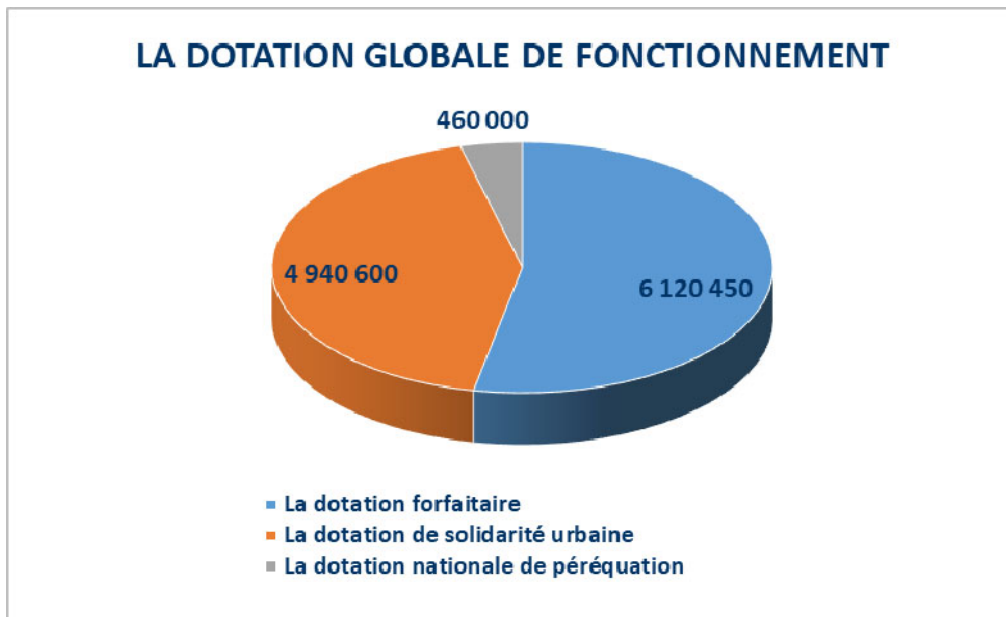
Par ailleurs, le produit des droits de mutation est estimé à 800 000€, grâce à l'attractivité de la ville, et la taxe sur la consommation finale d'électricité se situerait à hauteur de 510 000€, en progression de 60 000€ par rapport au budget primitif 2023.

A.1.2 Les dotations et participations.

| DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | BP 2024 € |
|---|-------------------|
| LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT | 11 521 050 |
| <i>La dotation forfaitaire</i> | 6 120 450 |
| <i>La dotation de solidarité urbaine</i> | 4 940 600 |
| <i>La dotation nationale de péréquation</i> | 460 000 |
| FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTE (FCTVA) | 25 000 |
| LES PARTICIPATIONS | 2 316 214 |
| LES ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION | 903 100 |
| TOTAL DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 14 765 364 |



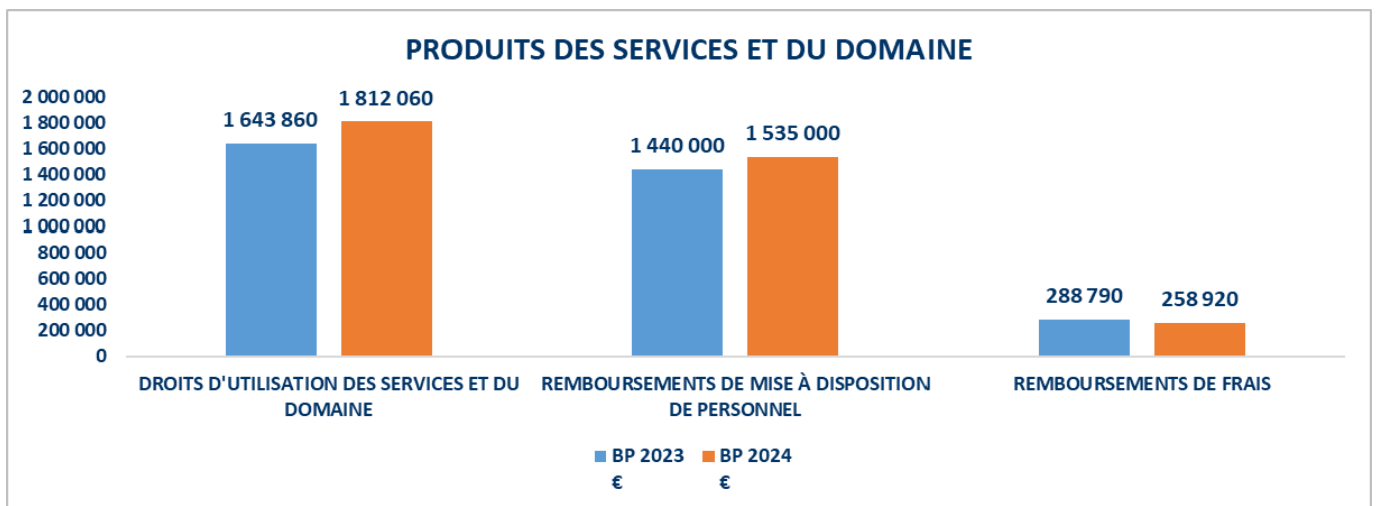
Le montant des dotations et participations serait en hausse de 73 754€ par rapport au BP 2023, en raison de l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement.



La Dotation Globale de Fonctionnement, prévue pour un montant de 11 de 144 K€. En effet, la Dotation Forfaitaire progresserait de 80 K€, et la Dotation de Solidarité Urbaine devrait augmenter de 112K€. En revanche, la Dotation Nationale de Péréquation serait en diminution de 49K€.

A.1.3 Les produits des services et du domaine.

| PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE | BP 2024 € |
|--|------------------|
| DROITS D'UTILISATION DES SERVICES ET DU DOMAINE | 1 812 060 |
| REMBOURSEMENT DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL | 1 535 000 |
| REMBOURSEMENT DE FRAIS | 258 920 |
| TOTAL DES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE | 3 605 980 |

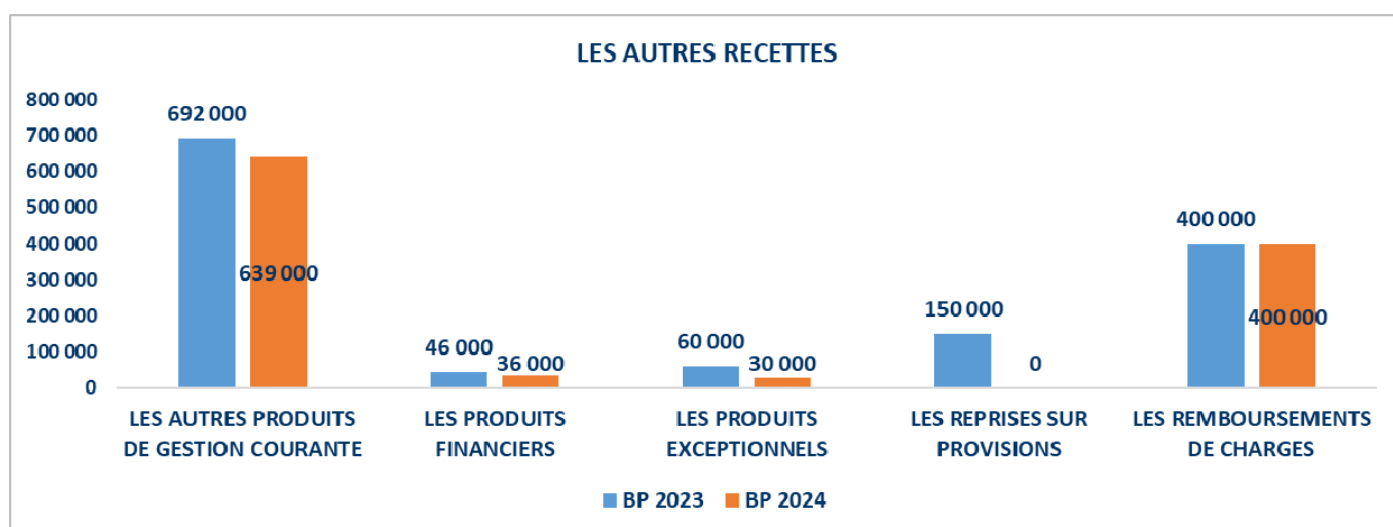


Les produits des services et du domaine sont des ressources non fiscales qui représentent 7,3% des recettes réelles de fonctionnement sur 2024 pour la collectivité. Ce poste de recettes se composerait pour l'essentiel de deux grands éléments :

- les droits d'utilisation des services et du domaine qui sont estimés à 1 812 060€ pour l'année 2024, soit une hausse de 10%, en raison d'une hausse de fréquentation dans les crèches, les centres de loisirs Pablo Neruda et Bujarret et de la restauration scolaire (+100 K€). En outre, les recettes du centre nautique ont progressé de 50K€, suite à l'ouverture de l'équipement toute l'année et à l'augmentation de la fréquentation.
- les remboursements de dépenses de personnel liés à leur mise à disposition aux associations ou à d'autres structures telles que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le SIEL-Territoire d'énergie Loire, qui augmenteraient de 95K€ par rapport à 2023, en raison notamment de la hausse des salaires (revalorisation du point d'indice).
- Les remboursements de frais diminuent (-30K€), en raison notamment du passage de la gestion de la fourrière automobile en Délégation de Service Public à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle gestion implique également une diminution des dépenses de fonctionnement.

A.1.4 Les autres recettes réelles.

| AUTRES RECETTES | BP 2024 € |
|---|------------------|
| LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 639 000 |
| LES PRODUITS FINANCIERS | 36 000 |
| LES PRODUITS EXCEPTIONNELS | 30 000 |
| LES REPRISES SUR PROVISIONS | 0 |
| LES REMBOURSEMENTS DE CHARGES | 400 000 |
| TOTAL DES AUTRES RECETTES | 1 105 000 |



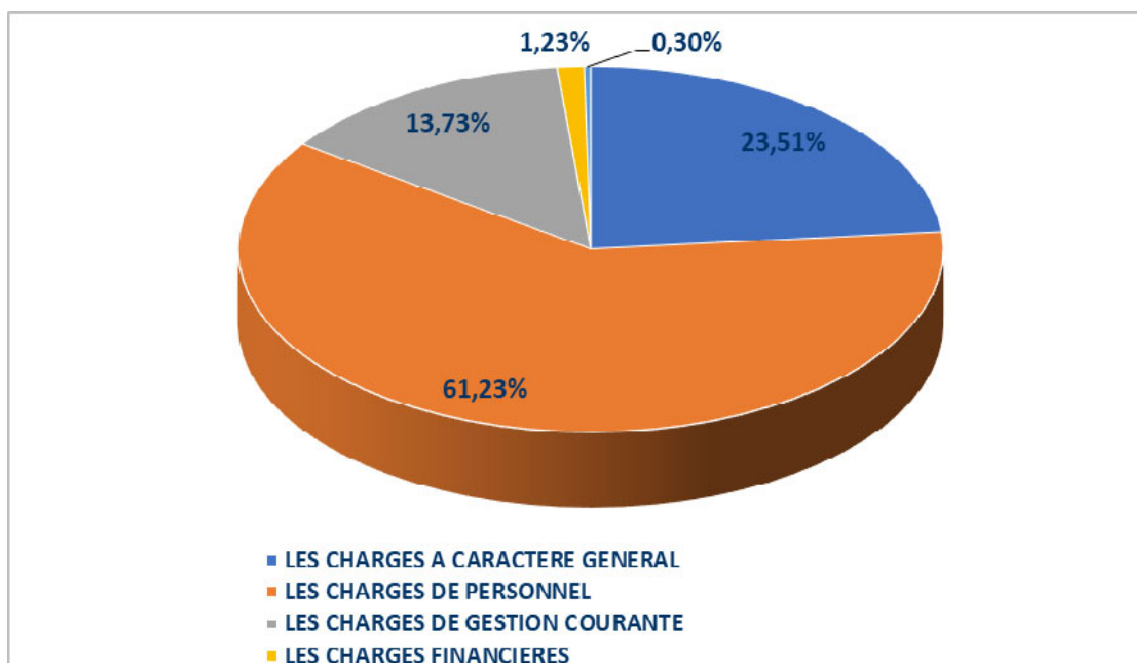
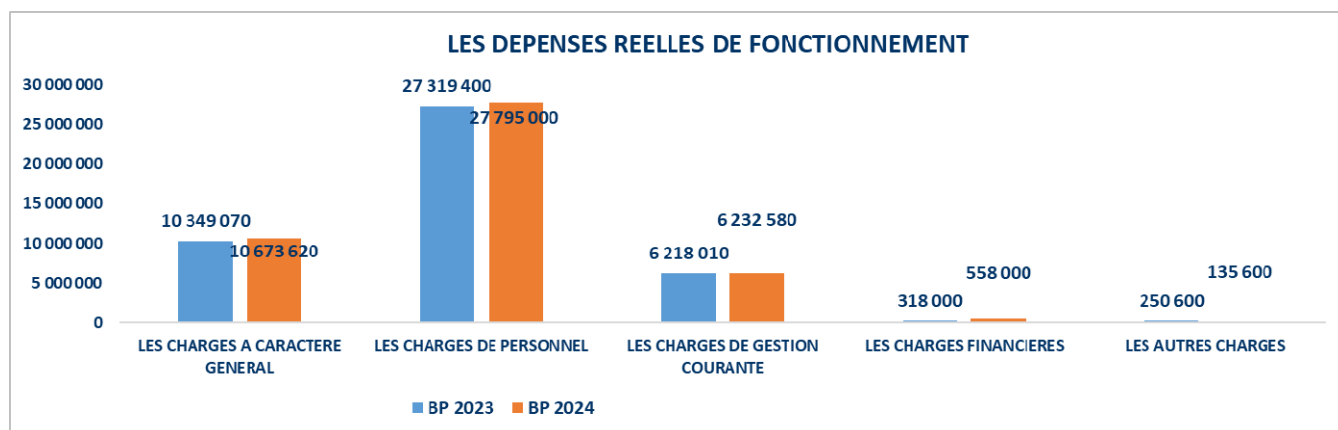
Les autres recettes réelles représentent 2,2% des recettes de fonctionnement et sont en baisse de 243K€ par rapport au budget primitif 2023, se caractérisant notamment par :

- une diminution des autres produits de gestion courante (-53K€), liée aux remboursements de sinistres par l'assurance (-40K€) et aux produits divers sur opérations de gestion,
- une baisse des produits exceptionnels (-30K€),
- l'absence de reprise de provisions sur 2024 (-150K€).

A.2. Les dépenses.

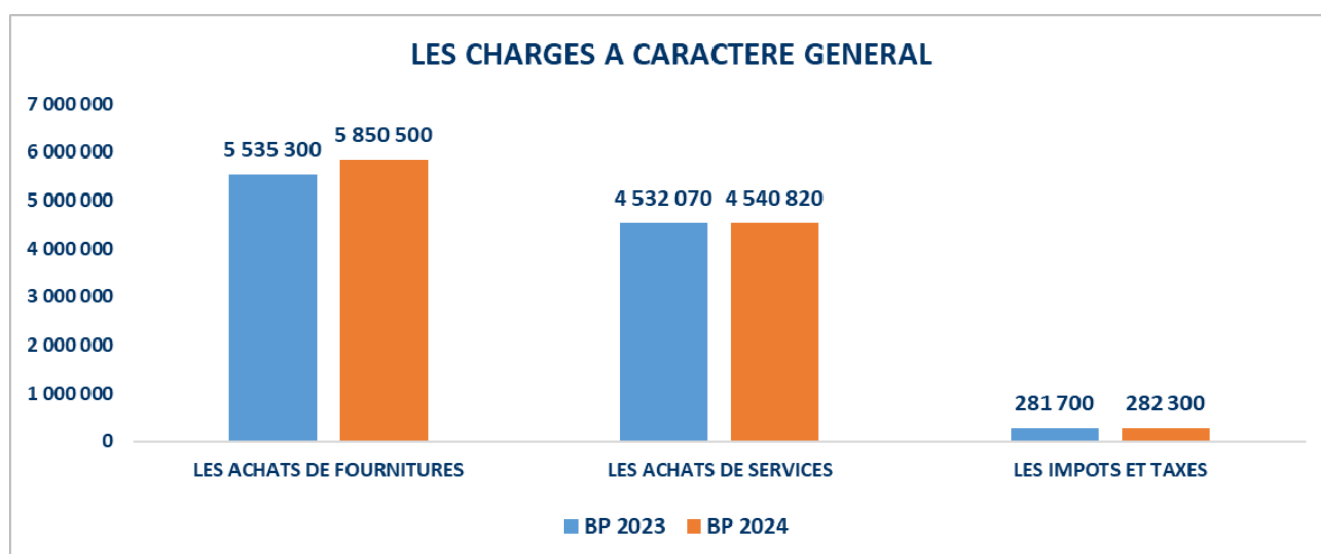
Les dépenses de fonctionnement pour le budget 2024 se structureraient ainsi :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | BP 2024 € |
|---|-------------------|
| LES CHARGES A CARACTERE GENERAL | 10 673 620 |
| LES CHARGES DE PERSONNEL | 27 795 000 |
| LES CHARGES DE GESTION COURANTE | 6 232 580 |
| LES CHARGES FINANCIERES | 558 000 |
| LES AUTRES CHARGES | 135 600 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 45 394 800 |
| VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 4 390 944 |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 49 785 744 |



A.2.1 Les charges à caractère général.

| CHARGES A CARACTERE GENERAL | BP 2024 € |
|--|----------------------|
| LES ACHATS DE FOURNITURES | 5 850 500 |
| LES ACHATS DE SERVICES | 4 540 820 |
| LES IMPOTS ET TAXES | 282 300 |
| TOTAL DES CHARGES A CARACTERE GENERAL | 10 673 620 |



La commune s'attache toujours à préserver son autofinancement en maîtrisant notamment l'évolution de ses charges générales. Pour ce faire, le travail de préparation budgétaire sur ce poste de dépenses a une fois de plus été mené à partir des derniers comptes administratifs et du budget primitif 2023. Cet exercice est néanmoins limité par le contexte national et international impactant fortement les budgets des collectivités (inflation, hausse énergétique...).

Le volume de ce chapitre de dépenses est en progression de 325K€ par rapport à 2023, soit +3.1% d'augmentation. Ce constat s'explique notamment par divers postes de dépenses incompressibles que subit la collectivité :

- La hausse des coûts énergétiques : pour les marchés d'électricité, notifiés au SIEL en 2021 sur la période 2022 à 2024, les prix sont revus annuellement en fonction d'un volume d'électricité nucléaire disponible et mis à disposition de l'ensemble des fournisseurs. Malgré les dispositifs mis en place par la collectivité pour diminuer la consommation énergétique, celle-ci subit la hausse du coût de l'énergie (+125K€).
- L'augmentation du coût de l'assurance multirisque, en raison de l'augmentation de la sinistralité (+93K€).
- L'organisation des élections européennes et le recensement (+11K€).

D'autres postes de dépenses sont en augmentation en raison des services proposés par la ville, avec notamment :

- L'augmentation des frais de restauration scolaire (+70K€) et des centres de loisirs (+27K€) et des crèches (+60K€), liés à la hausse de la fréquentation.
- La hausse des transports scolaires (+15K€).

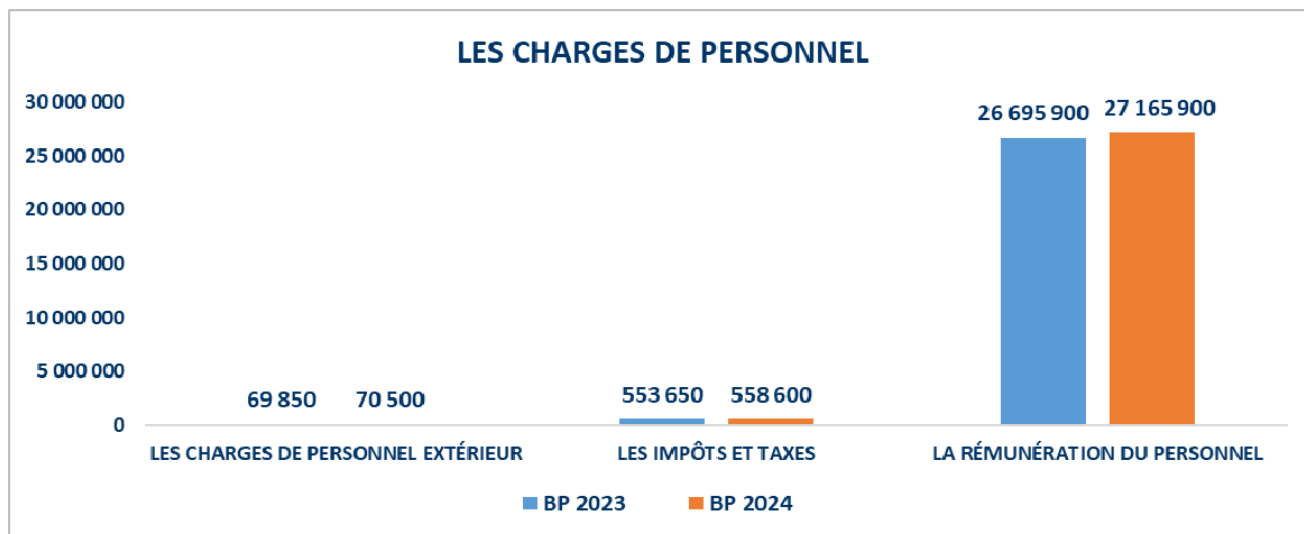
- L'organisation des jeux olympiques et le passage de la flamme (-411K€).

En revanche, afin de limiter l'impact de ces augmentations, et de dégager suffisamment d'épargne brute pour financer une partie de ses investissements, la commune prévoit de réaliser des économies sur divers postes :

- Les catalogues et imprimés (-88K€) : plusieurs supports seront désormais réalisés en interne ;
- L'entretien des bâtiments (-48K€) : les dépenses conséquentes d'entretien sont imputées en investissement ;
- Les études et recherches (-37K€) ;
- Les combustibles (-25K€) grâce au changement de chaudières et aux travaux d'isolation.

A.2.2 Les charges de personnel.

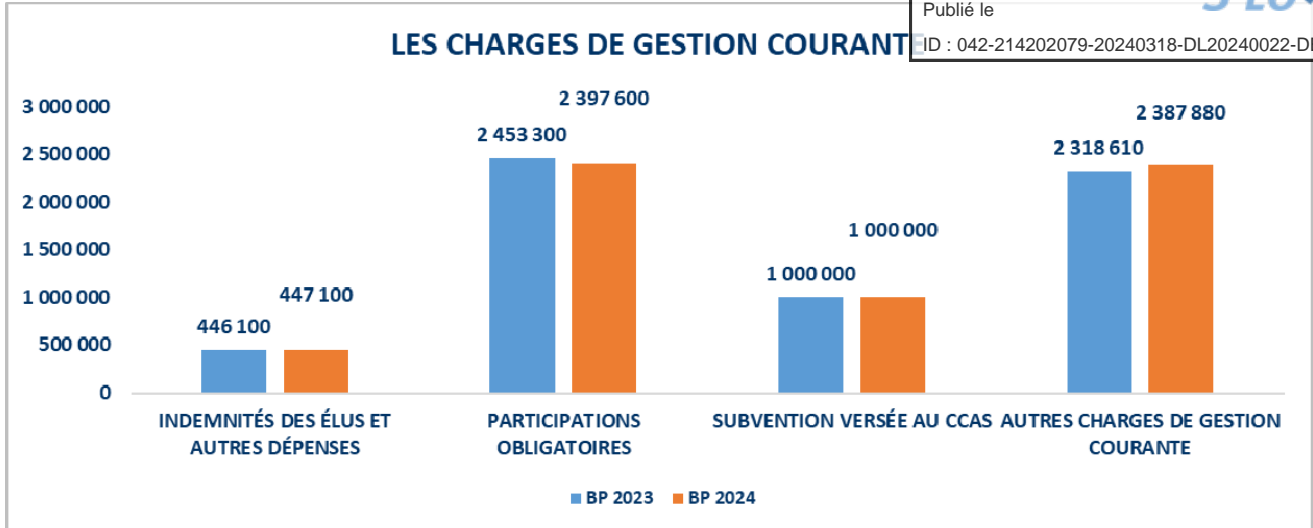
| CHARGES DE PERSONNEL | BP 2024 € |
|---------------------------------------|-------------------|
| LES CHARGES DE PERSONNEL EXTÉRIEUR | 70 500 |
| LES IMPÔTS ET TAXES | 558 600 |
| LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL | 27 165 900 |
| TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL | 27 795 000 |



Les charges de personnel représentent 61.2% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dernières s'élèveraient à 27 795 000€, présentant ainsi une progression de 476K€ par rapport au budget primitif 2023, soit +1,74%. Cette hausse s'explique par les évolutions indiciaires (Glissement Vieillesse Technicité), et la revalorisation du point d'indice sur une année pleine. En outre, la commune continue sa politique d'avancement de carrière du personnel.

A.2.3 Les charges de gestion courante.

| CHARGES DE GESTION COURANTE | BP 2024 € |
|--|------------------|
| INDEMNITÉS DES ÉLUS ET AUTRES DÉPENSES | 447 100 |
| PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES | 2 397 600 |
| SUBVENTION VERSÉE AU CCAS | 1 000 000 |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 2 387 880 |
| TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTE | 6 232 580 |



Les charges de gestion courante, sont principalement composées des participations obligatoires (contribution au SDIS, contribution aux écoles privées), de la subvention au CCAS et des subventions aux associations. Ces dépenses s'élèveraient à 6 232 580 € en 2024, en progression de 15K€ par rapport au budget primitif 2023 :

- La subvention versée au CCAS reste à niveau équivalent par rapport à 2023.
- Les indemnités aux élus sont constantes.
- La subvention aux écoles privées sera de 750 000€.
- La cotisation du SDIS s'élèvera à 1 632 000€, soit une hausse de +28K€.

⇒ Les subventions aux associations

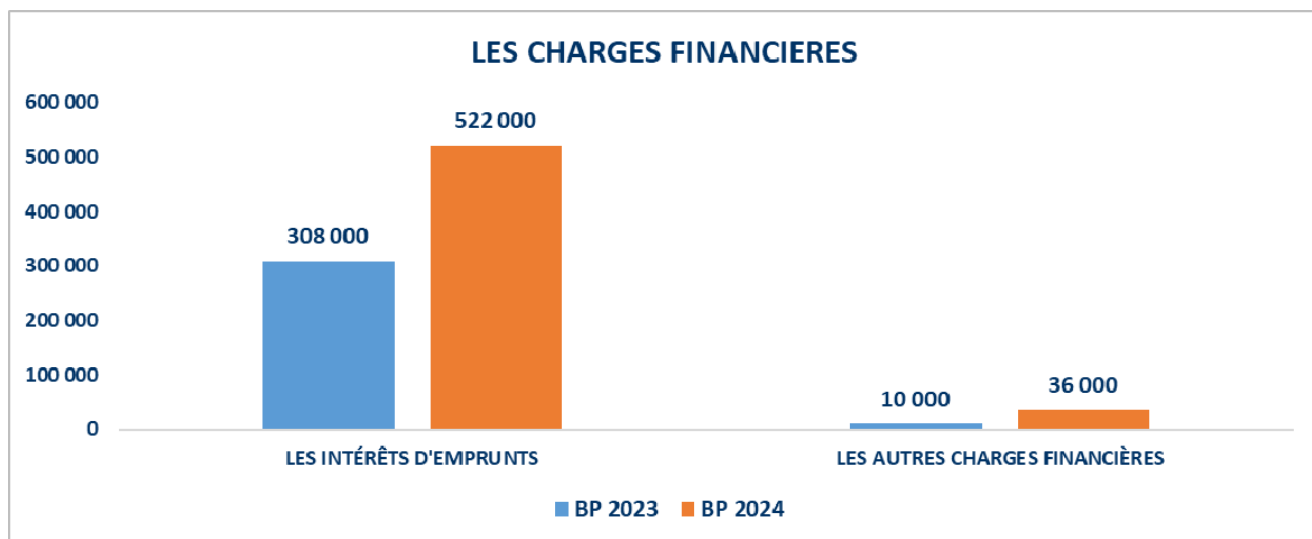
| SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS + SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS | BP 2024 € |
|---|------------------|
| SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS | 2 288 600 |
| TOTAL SUBVENTIONS | 2 288 600 |

La Ville de Saint-Chamond poursuit sa politique volontariste de soutien aux associations en accompagnant leurs projets et leurs actions, en accord avec les principes d'aide et de service en direction des publics et de la population saint-chamonnaise.

Globalement, les subventions ordinaires aux associations intégrant les mises à disposition de personnel, et les subventions exceptionnelles s'élèveraient à 2 288 600€, en hausse de 26K€ par rapport à 2023, en raison de la mise en place d'un nouveau dispositif porté par les centres sociaux pour l'accompagnement des jeunes.

A.2.4 Les charges financières.

| CHARGES FINANCIERES | BP 2024 € |
|--------------------------------------|----------------------|
| LES INTÉRÊTS D'EMPRUNTS | 522 000 |
| LES AUTRES CHARGES FINANCIÈRES | 36 000 |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIERES | 558 000 |

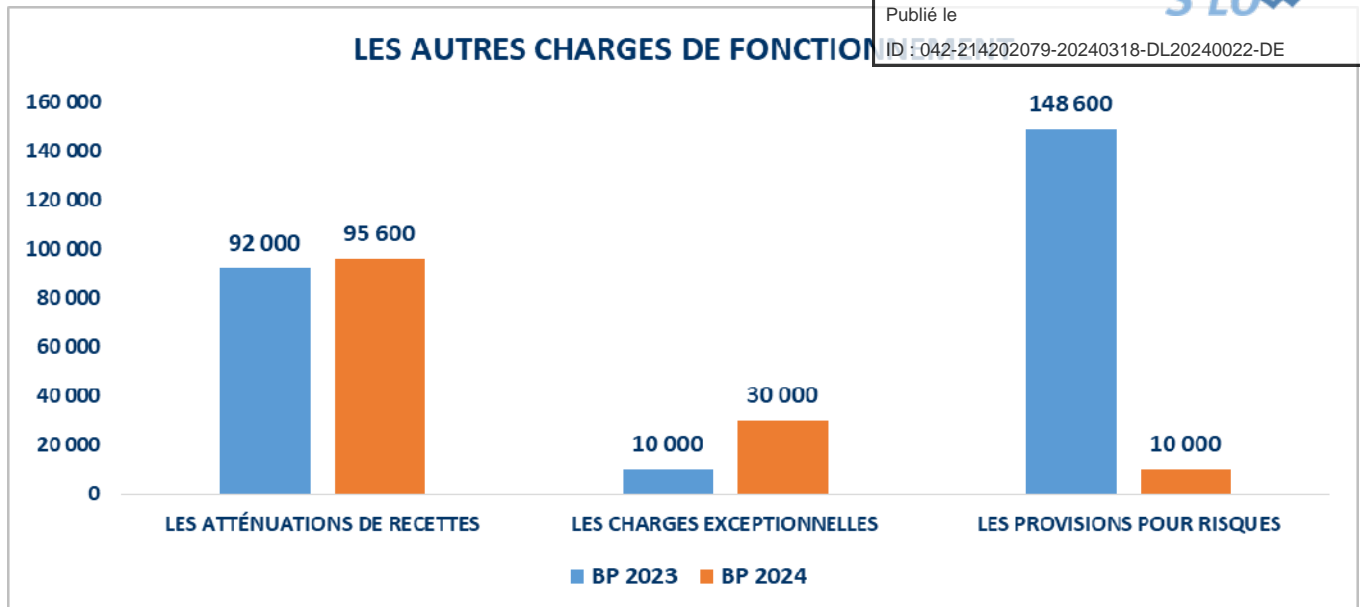


Les charges financières sont en hausse de 240K€ par rapport au budget primitif 2023, suite aux derniers emprunts souscrits. En effet, la Commune a emprunté 6 millions d'euros en 2023 pour financer une partie de ses investissements.

A.2.5 Les autres charges de fonctionnement.

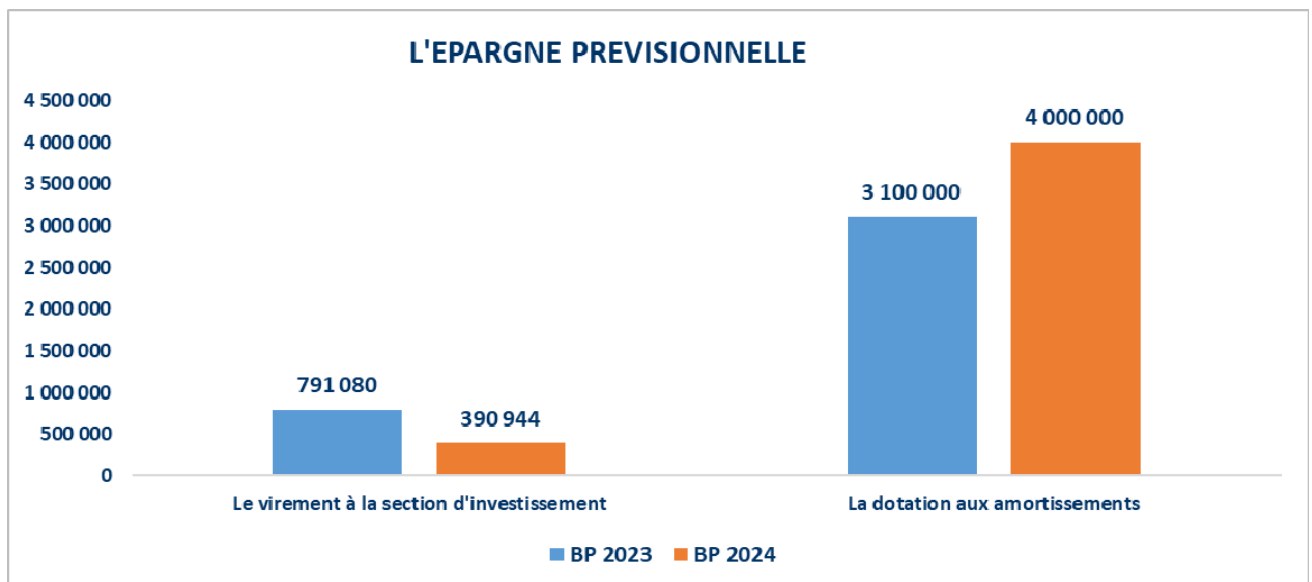
| AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT | BP 2024 € |
|---|----------------------|
| LES ATTÉNUATIONS DE RECETTES | 95 600 |
| LES CHARGES EXCEPTIONNELLES | 30 000 |
| LES PROVISIONS POUR RISQUES | 10 000 |
| TOTAL DES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT | 135 600 |

Elles comprennent principalement les atténuations de recettes, liées au reversement d'une partie de la taxe foncière de la zone d'activité STELYTEC, à la ville de Lyon et à Saint-Etienne Métropole, en fonction de la surface leur appartenant.



A.2.6 Le virement à la section d'investissement.

| VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | BP 2024 € |
|---|------------------|
| Le virement à la section d'investissement | 390 944 |
| La dotation aux amortissements | 4 000 000 |
| TOTAL VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 4 390 944 |



Le virement à la section d'investissement s'élèverait à 4 391 K€, en hausse de 500 K€ par rapport au budget primitif 2023, en raison de la progression des recettes et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette épargne permettra de financer une partie des équipements prévus.

Pour information le taux prévisionnel de virement à la section d'investissement (virement à la section d'investissement / recettes prévisionnelles de fonctionnement) pourrait être établi comme suit :

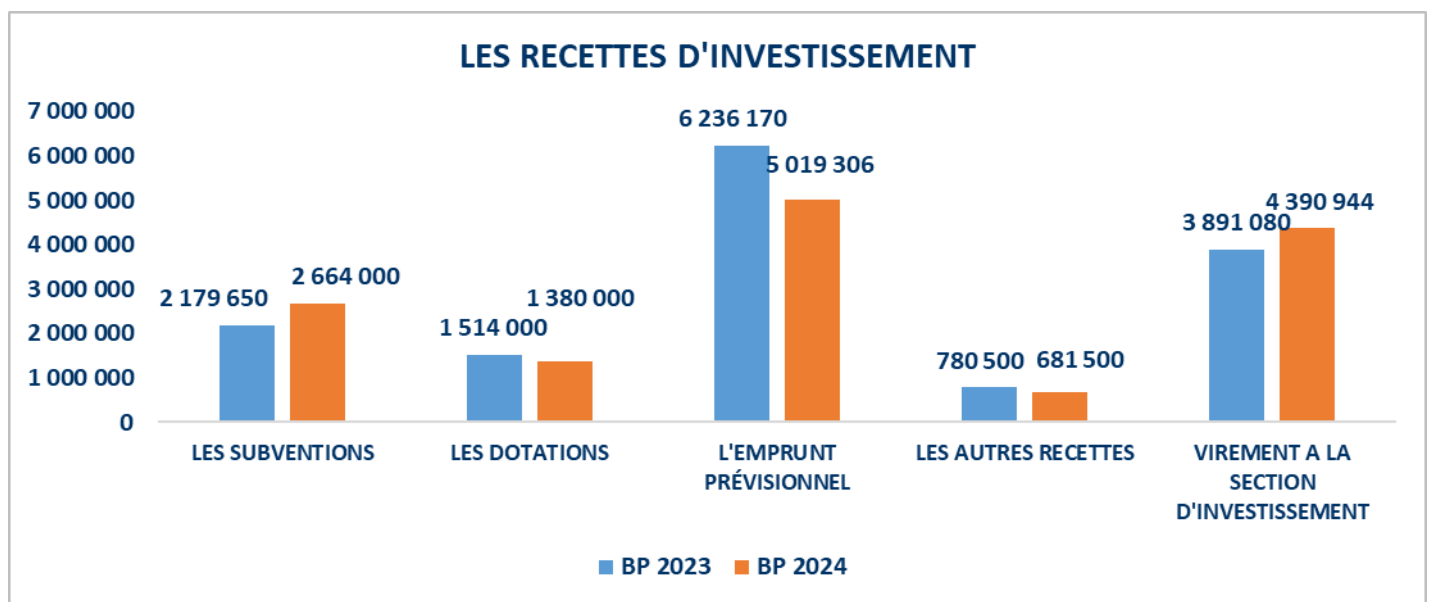
| TAUX D'EPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE | BP 2024 € |
|--|----------------------|
| Taux d'épargne brute prévisionnelle | 8,1% |
| Taux d'épargne brute prévisionnelle retraité des travaux de voirie faits par SEM pour le compte de la ville de Saint-Chamond | 10,7% |

La section d'investissement

A.1. Les recettes.

Les recettes d'investissement pour le budget 2024 se structurent ainsi :

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | BP 2024 € |
|---|-------------------|
| LES SUBVENTIONS | 2 664 000 |
| LES DOTATIONS | 1 380 000 |
| L'EMPRUNT PRÉVISIONNEL | 5 019 306 |
| LES AUTRES RECETTES | 681 500 |
| <i>Cessions d'immobilisations</i> | 300 000 |
| <i>Remboursement des emprunts voirie par SEM</i> | 381 500 |
| L'ÉPARGNE PRÉVISIONNELLE | 4 390 944 |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors op. patrimoniales) | 14 135 750 |
| OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES | 1 000 000 |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 15 135 750 |

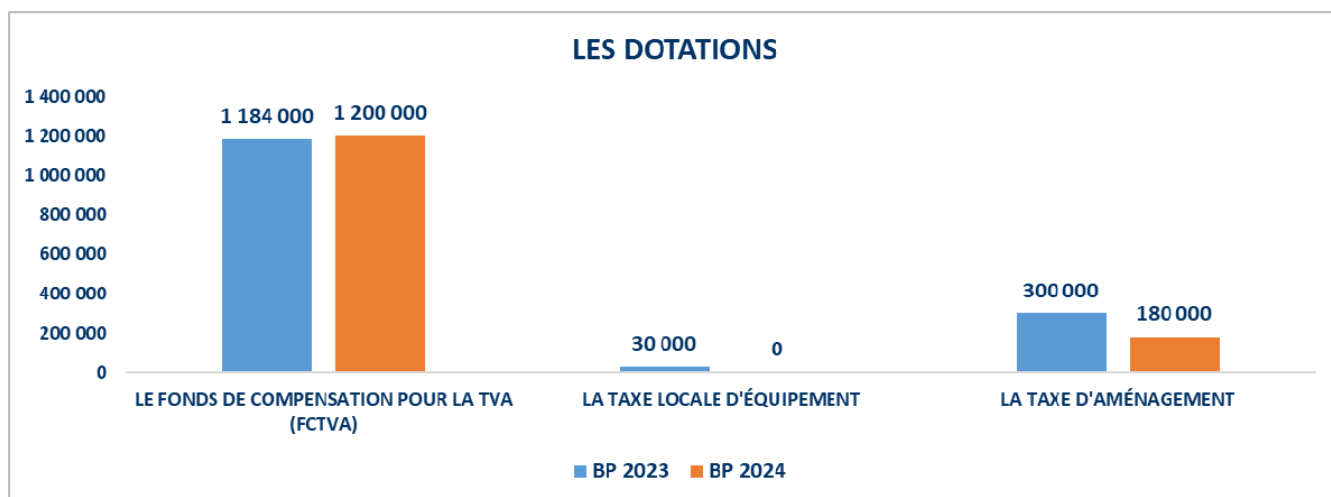


B.1.1 Les subventions.

En 2024, le travail sur la recherche de subventions sera poursuivi notamment auprès de l'Etat, de la Région, du département, de la Métropole et d'autres organismes, et permettrait de recouvrer 2 664 000 € de recettes.

B.1.2 Les dotations.

| DOTATIONS | BP 2024 € |
|--|------------------|
| LE FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA) | 1 200 000 |
| LA TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT | 0 |
| LA TAXE D'AMÉNAGEMENT | 180 000 |
| TOTAL DES DOTATIONS | 1 380 000 |



Les dotations s'élèveraient à 1 380 000€, avec le Fonds de Compensation de la TVA estimé à 1 200 000 €, et la taxe d'aménagement à 180 000 €.

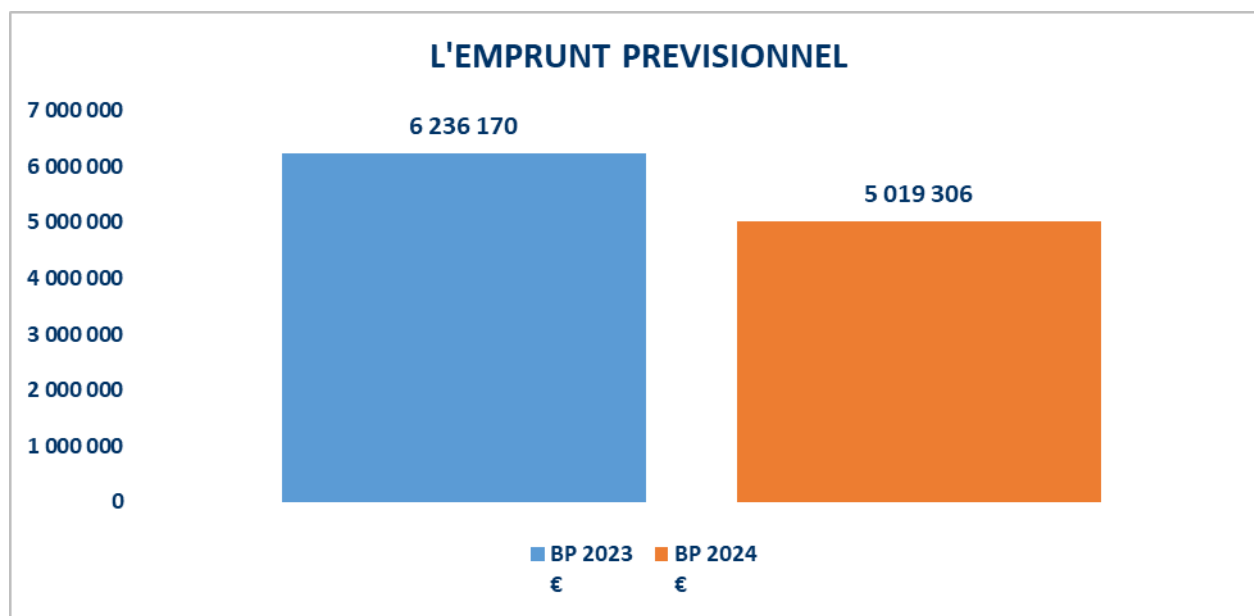
B.1.3 Les autres recettes d'investissement.

Elles se composent du remboursement par Saint-Etienne Métropole du capital des emprunts que la commune avait contractualisés pour les travaux de voirie et d'assainissement. Cette année, ce remboursement s'élève à 382 K€, conformément à l'échéancier validé conjointement par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et le conseil municipal de la ville de Saint-Chamond. A noter qu'un remboursement de nature similaire s'opère en section de fonctionnement mais concerne cette-fois ci les intérêts de ces mêmes emprunts.

Elles comprennent également l'estimation des cessions immobilières, à hauteur de 300 K€.

B.1.4 L'emprunt prévisionnel.

| EMPRUNT PREVISIONNEL | BP 2024 € |
|--|------------------|
| L'EMPRUNT PREVISIONNEL | 5 019 306 |
| TOTAL DE L'EMPRUNT PREVISIONNEL | 5 019 306 |



Le niveau d'emprunt, qui reste prévisionnel, est relatif à un programme d'équipements 2024 estimé à 11 096 950€.

| CALCUL DE LA CAPACITE PREVISIONNELLE DE DESENDETTEMENT | | |
|--|-------------|------------------------|
| STOCK DE DETTE PREVISIONNEL AU 31/12/2024 Sans aucun nouvel emprunt | 26 073 500 | |
| PREVISION D'EMPRUNT INSCRITE AU BP2024 | 5 019 306 | |
| STOCK DE DETTE PREVISIONNEL AU 31/12/2024 en contractualisant la dette prévue au budget | 31 092 806 | |
| CAPACITE DE DESENDETTEMENT PREVISIONNELLE (mesurée en années) – sans contractualiser les emprunts prévus au budget en 2024 | 6,53 | 6 ans et 6 mois |
| CAPACITE DE DESENDETTEMENT PREVISIONNELLE (mesurée en années) – en contractualisant les emprunts prévus au budget en 2024 | 7,79 | 7 ans et 9 mois |

En 2024, le ratio de désendettement communal serait de 6 ans et 6 mois d'ici à la fin de l'année en l'absence de tout nouvel emprunt contractualisé.

Si l'emprunt prévisionnel prévu au budget primitif 2024 venait à être réalisé, la capacité de désendettement communale serait estimée à 7 ans et 9 mois au 31 décembre 2024, restant de fait en dessous du seuil limite de 10 ans fixé par l'Etat.

A.2. Les dépenses.

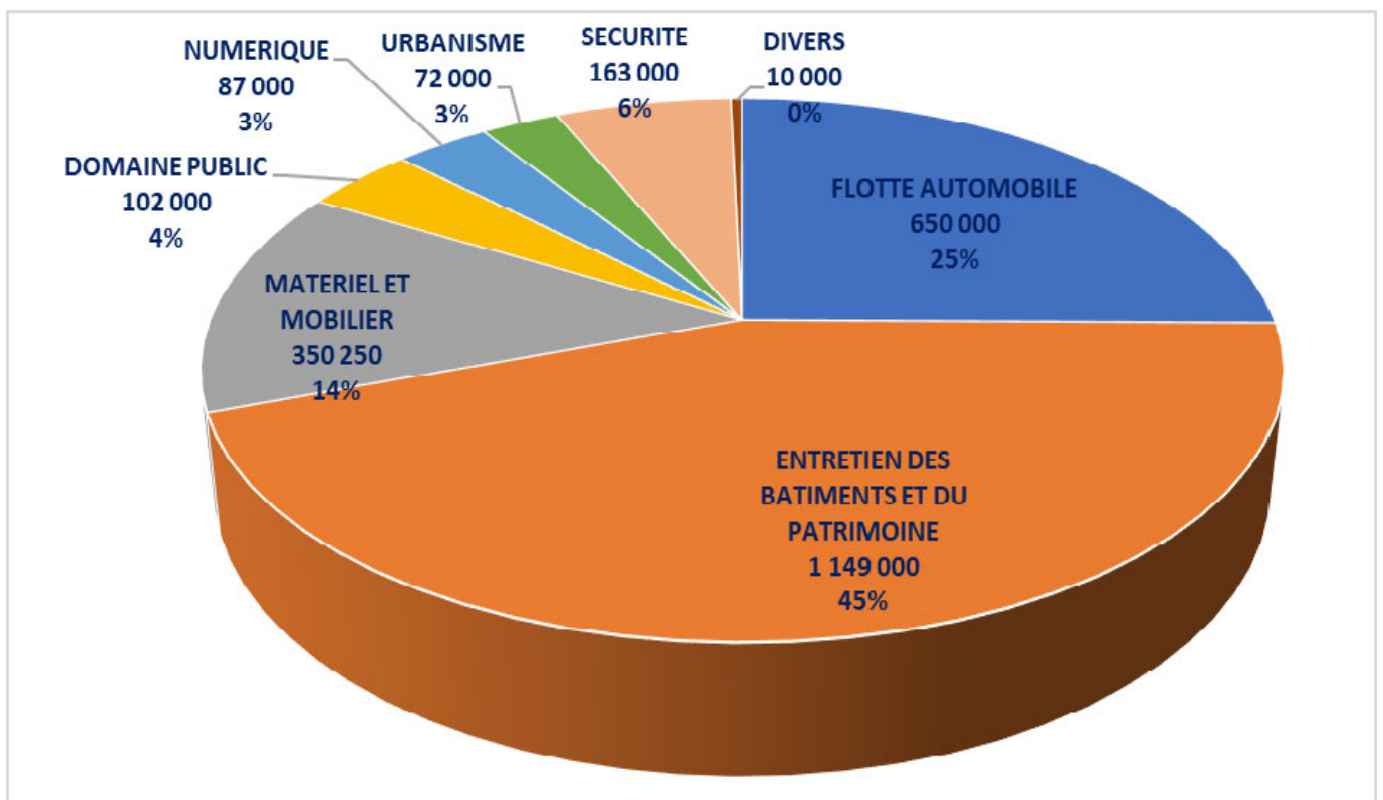
Les dépenses d'équipement prévues au budget 2024 s'organisent en deux blocs :

- un bloc n°1 dit «**équipements courants**» destiné à financer les dépenses d'entretien, de mise aux normes, de mises en sécurité, de renouvellement de matériel, affectées à la section d'investissement. Ce bloc est arrêté pour 2024 à hauteur de 2 583 250€.
- un bloc n°2 dit «**équipements projets**» destiné à financer les projets de la collectivité, qui s'élève à hauteur de 8 513 700€ pour 2024.
- Au total, équipements courants et équipements projets représentent pour l'année 2024 **une enveloppe de 11 096 950€.**

L'utilisation de ce budget d'équipement permettra les réalisations suivantes :

⇒ BLOC N°1 – EQUIPEMENTS COURANTS

La ventilation des actions prévues au bloc 1 se présente ainsi :



⇒ BLOC N°2 – EQUIPEMENTS PROJETS

Les différentes thématiques prévues au bloc 2 du programme d'équipements 2024 se déclinent ainsi :

Fonds de concours :

- Saint-Etienne Métropole pour les opérations de restauration immobilière (ORI), de Défense Extérieure Contre l'Incendie, et pour partie, la restructuration des places Neyrand et Ile de France
- Le SIEL-Territoire d'énergie Loire pour l'éclairage public
- Cap Métropole pour le traitement de l'habitat ancien

Dans les domaines de la culture et du patrimoine :

- Réouverture de l'Eglise Notre Dame avec mise en accessibilité
- Restructuration de l'Hôtel Dieu
- Travaux dans divers bâtiments à vocation culturelle et culturelle

Dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse :

- Rénovation de l'école de Chavanne et de l'école du Chatelard
- Divers travaux dans les crèches (centre et espace petite enfance et à Marie Curie)
- Travaux dans la plupart des écoles

Dans le domaine sportif :

- Début de la rénovation du complexe Vincendon avec une étude pour la rénovation de la piste d'athlétisme
- Rénovation de la toiture de Pierre de Coubertin
- Installation de contrôle d'accès sur certains bâtiments

Dans le domaine associatif et administratif :

- Construction du nouveau centre social au Creux
- Divers travaux dans les centres sociaux
- Rénovation de la cure de Chavanne

Dans le domaine de l'urbanisme et du domaine public :

- Poursuite de la rénovation des places avec notamment la place Neyrand et la place Ile de France
- Travaux d'aménagement quartier du Creux
- Poursuite de la restructuration de locaux commerciaux
- Poursuite de acquisitions foncières
- Reprise des murs de plusieurs cimetières

Poursuite du programme d'optimisation énergétique afin de prendre en compte les enjeux environnementaux et diminuer l'empreinte carbone :

- Travaux d'isolation, changements de chaudières dans les écoles et bâtiments
- Travaux de relamping
- Développement progressif d'ilots de fraîcheur dans les écoles
- Déploiement du schéma directeur vélo

Sécurité et tranquillité publique :

- Poursuite de l'extension du réseau de vidéo-protection
- Optimisation de l'éclairage public

Travaux de voirie :

- Travaux de voiries sur divers secteurs (chemin et impasse de Paradis, grande rue de St Julien, rue d'Arlos...)